Communauté de Communes

« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE » DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois. le douze décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Loire - Semène » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène, sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 06 décembre 2023

PRESENTS: Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, , M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,

EXCUSES REPRESENTES:

M. HAURY: Pouvoir donné à M. VIAI M. BUGNAZET : Pouvoir donné à M. MOLLE

Mme CHALANCON-LYOTHIER: Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES

M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU

EXCUSEES: Mme VINSON

Mme VILLEVIEILLE

Madame Julie TARERIAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme explique au conseil communautaire au Conseil Communautaire qu'en vue de préparer la passation des marchés de travaux pour la renaturation, le rétablissement de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau Le Sambalou sur la commune de Saint Just Malmont, il est proposé une convention de groupement de commandes entre la commune de Saint Just Malmont et la Communauté de

Communes Loire Semène.

Le coût total de l'opération, dans le cadre des marchés issus du groupement, est estimé à 1 413 056,16 € HT, soit :

Pour la Communauté de Communes, la répartition s'opère de la manière suivante par projet :

Renaturation du cours d'eau : 713 932,68 € HT

Dévolement des réseaux humides : 108 572,55 € HT Tourisme: 473 490,93 € HT

Soit un montant de travaux de 1 295 996,16 € HT (hors études et maitrise d'œuvre)

Pour la Commune de Saint Just Malmont, les travaux d'alimentation de l'arrosage du terrain de foot et la fourniture des jeux s'élèvent à 117 060,00 € HT (hors études et maitrise d'œuvre).

Le groupement est créé en vue de la passation de marchés par chacun de ses membres. Cette procédure intéresse aussi les parties communes pour lesquelles la clef de répartition sulvante sera appliquée :

91,72 % de la dépense à la charge de la Communauté de Communes Loire Semène répartie de la manière suivante :

- 50,52 % pour la renaturation du cours d'eau
- 7,68 % pour le dévoiement des réseaux humides
- 33,52 % pour la partie touristique

% de la dépense à la charge de la commune de Saint Just

Nombre de Conseillers

En exercice:

Présents: 24

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 2

Absents:

0

Votants: 29

n° 20231212_D_136

Commission: Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme

Objet : Convention de groupement de commandes à passer avec la commune de Saint Just Malmont dans le cadre de la renaturation. le rétablissement de la continuité écologique et la mise en valeur du Sambalou

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou sous-Préfecture le:

> AR Prefecture Malmont

043-244301131-20231212-20231212_D_136-DE Reçu le 15/12/2023

La Communauté de Communes « Loire & Semène » est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes. Elle est chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par la règlementation en vigueur, à :

- Le recensement et l'assistance des membres dans la définition de leurs besoins.

L'élaboration des dossiers de consultations des entreprises

- L'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant :
 - Rédaction et envoi des lettres de consultation
- Secrétariat de Commission d'Appel d'Offres (convocation et conduite)
- Rédaction du rapport de présentation
- Information de la commune membre et des candidats sur le résultat de la mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la convention de groupement de commandes pour la renaturation, le rétablissement de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau Le Sambalou à Saint Just Malmont, suivant les modalités précisées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Julie TARERIAT

Le Président

Frédéric GIRODE